



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance ordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **14 avril 2020 à 15 h 30** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Stéphanie Dionne, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Gilbert Cardinal.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Matthieu Renaud également présent.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux des 9 et 24 mars 2020**

- 4. Finances**
 - 4.1 Fonds d'administration
 - 4.2 Fonds de roulement
 - 4.3 Fonds de règlement
 - 4.4 Fonds de parcs et terrains de jeux
 - 4.5 Dépôt du rapport budgétaire

- 5. Administration générale**
 - 5.1 Nomination d'un représentant à la Cour des petites créances - dossier 705-32-700197-178
 - 5.2 Autorisation de signature - demande d'utilisation du territoire public (pour dépôt vert au lac Sylvère)
 - 5.3 Réaffectation au Service des travaux publics et des Parcs
 - 5.4 Lettre d'entente pour la suspension des délais prévus à la convention collective
 - 5.5 Adoption du Règlement d'emprunt numéro 20-1062 décrétant des dépenses en immobilisations
 - 5.6 Avis de motion pour un projet de règlement d'emprunt pour acquisition d'un camion 6 roues
 - 5.7 Adoption du projet de règlement d'emprunt 20-1063 pour acquisition d'un camion 6 roues
 - 5.8 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 19-1051 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité visant à tarifier le lavage des embarcations au poste de lavage municipal
 - 5.9 Adoption du projet de Règlement numéro 20-1064 modifiant le Règlement 19-1051 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité visant à tarifier le lavage des embarcations au poste de lavage municipal
 - 5.10 Report du paiement des comptes de taxes municipaux

- 6. Urbanisme et Environnement**
 - 6.1 Tenue d'une consultation écrite relatives aux dérogations mineures
 - 6.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 85, chemin Vaillancourt (reconstruction du bâtiment principal)
 - 6.3 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 344, rue Principale (nouvelle enseigne)
 - 6.4 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 356, rue Principale (déplacement d'une enseigne)
 - 6.5 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 6 284 317, chemin du Domaine-Ayotte (construction d'un nouveau bâtiment principal)
 - 6.6 Demande de projet intégré d'habitation lot 6 358 365, chemin Au-Cap-Blomidon (modification du plan d'aménagement phases 2 et 3 – Projet Cité Nature)
 - 6.7 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 6 358 365, chemin Au-Cap-Blomidon (modification de 3 modèles de minimaison – Projet Cité Nature)
 - 6.8 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 5 623 138, rue Pelletier (Projet L'Oasis du lac Archambault)
 - 6.9 Achats de bacs de matières résiduelles

- 7. Loisirs, Vie communautaire et Communications**
 - 7.1 Demande d'aide financière des Filles d'Isabelle

- 7.2 Demande d'entrave à la circulation d'une partie du chemin Le Nordet pour L'Ascension du Col du Nordet Hillclimb – le 27 septembre 2020
- 7.3 Adoption du plan d'action de la politique familiale municipale
- 7.4 Embauche d'étudiants pour l'été 2020
- 7.5 Demande d'aide financière pour l'événement la VandFund'Eau
- 7.6 Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau 2020-2021
- 7.7 Demande pour devenir membre de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière
- 7.8 Concours de photos hiver 2020
- 7.9 Demande d'aide financière révisée pour la Cyclo San Donato

8. Travaux publics et Parcs

- 8.1 Octroi de contrat pour des travaux de pavage, d'élargissement et de réfection de fondation, de pulvérisation, de drainage et de rechargement de chemins
- 8.2 Achat d'une camionnette
- 8.3 Amendement à la résolution 20-0121-032 - Acquisition d'une niveleuse
- 8.4 Octroi de services professionnels - Étude avant-projet pour la réfection de la rue Principale / route 125 sur 3,4 km

9. Sécurité incendie et sécurité civile

- 9.1 Achat d'un véhicule

10. Divers

- 10.1 Tournoi de golf Lauda-Garceau le 5 juin 2020

11. Période d'information

12. Période de questions

13. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire et président Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance, il est alors 16 h 20.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

2. Adoption de l'ordre du jour

20-0414-124 Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé, en :

- 1. ajoutant le point 5.10 Report du paiement des comptes de taxes municipaux

3. Adoption des procès-verbaux des 9 et 24 mars 2020

20-0414-125 Il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux des 9 et 24 mars 2020 soient et sont adoptés comme déposés.

4. Finances

4.1 Fonds d'administration

20-0414-126 Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés pour un montant total de 688 503,65 \$ au fonds d'administration soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Josiane Lefebvre, OMA, chef comptable et trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Josiane Lefebvre
Josiane Lefebvre, OMA



4.2 Fonds de roulement

20-0414-127 Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés au fonds de roulement :

Numéro chèque	Date chèque	Fournisseur	Montant	Période de remboursement
17633	2020-03-26	EXCAVATION M.A. ST-GEORGES INC	57 487,50 \$	5

soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Josiane Lefebvre, chef comptable et trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Josiane Lefebvre
Josiane Lefebvre, OMA

4.3 Fonds de règlement

20-0414-128 Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés :

<i>Fonds de Règlement numéro 17-966 : TTOG intercepteur sanitaire Archambault</i>			
Chèque		Fournisseur	Montant
Numéro	Date		
17755	14-04-2020	Centre Matériaux St-Donat inc.	304,66 \$
Total			304,66 \$

<i>Fonds de Règlement numéro 18-995 : Mise aux normes du barrage Pimbina</i>			
Chèque		Fournisseur	Montant
Numéro	Date		
17756	14-04-2020	FNX - Innov	2 700,42 \$
17756	14-04-2020	FNX - Innov	574,88 \$
Total			3 275,30 \$

TOTAL :	3 579,96 \$
---------	-------------

soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Josiane Lefebvre, chef comptable et trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité.

Signé : Josiane Lefebvre
Josiane Lefebvre, OMA

4.4 Fonds de parcs et terrains de jeux

Le maire et président mentionne qu'au 31 mars 2020 le fonds de parcs et terrains de jeux s'élève à 224 002,00 \$.

4.5 Dépôt du rapport budgétaire

20-0414-129 Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport budgétaire de la Municipalité au 31 mars 2020.

Le comparatif des dépenses à ce jour en fonction des années 2019-2020 est décrit au tableau ci-dessous :

DÉPENSES AU 31 MARS 2020				
	Budget dépenses	Réel au 31 mars 2020	Solde disponible	%
Dépenses	14 291 528	4 879 660	9 411 868	
Affectations	2 389 753	376 000	2 013 753	
total	16 681 281	5 255 660	11 425 621	31.51%
DÉPENSES 31 MARS 2019				
	Budget	Réel au 31 mars 2019	Solde disponible	%
Dépenses	13 716 444	2 541 882	11 174 562	
Affectations	1 918 401	-	1 918 401	
total	15 634 845	2 541 882	13 092 963	16.26%

REVENUS AU 31 MARS 2020				
	Budget	Réel au 31 mars 2020	Solde disponible	%
Revenus	16 243 815	14 241 800	2 002 015	87.68%
REVENUS AU 31 MARS 2019				
	Budget	Réel au 31 mars 2019	Solde disponible	%
Revenus	15 634 845	13 318 569	2 316 276	85.19%

Signé : Josiane Lefebvre
Josiane Lefebvre, OMA

5. Administration générale

5.1 Nomination d'un représentant à la Cour des petites créances - dossier 705-32-701205-186

20-0414-130 Attendu la convocation reçue de la Cour du Québec, division des Petites créances pour le dossier 705-32-701205-186 ;

Attendu qu'il est nécessaire de nommer un employé municipal pour représenter les intérêts de la Municipalité ;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice à la direction générale-Gestion contractuelle et Réclamations en date du 18 mars 2020;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Sébastien Bergeron, contremaître des Parcs et Bâtiments, ou son remplaçant, pour agir à titre de représentant de la Municipalité lors de l'audience pour le dossier 705-32-701205-186 prévue le 23 avril 2020, ou à une date ultérieure, advenant son report.

5.2 Autorisation de signature - demande d'utilisation du territoire public (pour dépôt vert au lac Sylvère)

20-0414-131 Attendu que l'écocentre de la Municipalité est situé à plus de 20 kilomètres de route pour les résidents du secteur du lac Sylvère et d'une partie du lac Croche;

Attendu les nombreux cas de dépôts sauvages de résidus verts ou de matériaux de construction qui ont été relevés par l'Association pour la protection de l'environnement du lac Sylvère Inc. (APLSI) dans leur secteur;

Attendu que de l'avis de la firme *Chamard stratégies environnementales*, qui a réalisé en 2018 une étude d'optimisation des services offerts à l'écocentre, une distance de plus de 15 ou 20 kilomètres entre des résidences et un écocentre peut engendrer une augmentation des dépôts sauvages et illégaux;

Attendu la demande de l'APLSI pour d'aménager un site de dépôt temporaire dans son secteur afin d'éliminer les dépôts sauvages;



Attendu que l'ancienne sablière située dans le secteur du chalet communautaire a été ciblée comme site potentiel pour un tel projet;

Attendu que l'ancienne sablière est située sur le territoire public de l'État ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. en regard du terrain sans désignation cadastrale, voisin du 513, chemin du Lac-Sylvère de transmettre une demande d'utilisation du territoire public au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
2. d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents à joindre à la demande au nom de la Municipalité;
3. que le montant de 127,62 \$ pour les frais d'analyse soit prélevé au poste budgétaire 02-490-00-459.

5.3 Réaffectation au Service des travaux publics et des Parcs

20-0414-132 Attendu que la Municipalité a convenu d'afficher le prochain poste laissé vacant par un employé régulier au service des parcs et bâtiments, suivant la lettre d'entente numéro 6 de la convention collective 2019-2023;

Attendu qu'à la suite de la nouvelle structure organisationnelle, aux termes de la résolution numéro 19-1202-552, la Municipalité a procédé à l'affichage d'un poste régulier de préposé aux parcs et bâtiments à l'interne;

Attendu que monsieur Robert Charbonneau possède toutes les qualifications requises et que cette nomination nécessite des réaffectations de postes à l'interne;

Attendu la recommandation de la directrice générale adjointe – Greffe et Ressources humaines en date du 30 mars 2020;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. De réaffecter monsieur Robert Charbonneau à titre de préposé aux parcs et bâtiments – division parcs et bâtiments, à statut régulier;
2. De réaffecter monsieur Kristopher Latreille à titre de préposé aux parcs et bâtiments – division conciergerie, à statut non-permanent;
3. De réaffecter monsieur Isaac Roussy Riopel à titre de préposé aux parcs et bâtiments – division parcs et bâtiments à statut régulier.

5.4 Lettre d'entente pour la suspension des délais prévus à la convention collective

20-0414-133 Attendu le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 par lequel le gouvernement déclare l'état d'urgence sanitaire pour une période de 10 jours;

Attendu le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 par lequel le gouvernement renouvelle le décret numéro 177-2020 jusqu'au 29 mars 2020;

Attendu qu'en vertu du premier alinéa de l'article 119 de la Loi sur la santé publique, l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement vaut pour une période maximale de 10 jours à l'expiration de laquelle il peut être renouvelé pour d'autres périodes maximales de 10 jours ou, avec l'assentiment de l'Assemblée nationale, pour des périodes maximales de 30 jours;

Attendu que les parties désirent conserver leurs droits respectifs durant la période d'urgence sanitaire;

Attendu la recommandation de la directrice générale adjointe – Greffe et Ressources humaines;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que :

1. tous les délais prescrits à la convention collective concernant la procédure de règlement des griefs et d'arbitrage ainsi que des mesures disciplinaires sont suspendus durant l'état d'urgence sanitaire, et ce, depuis le 13 mars 2020;
2. les accommodements mis en place quant à l'organisation du travail durant l'état d'urgence sanitaire ne peuvent avoir valeur de précédent;
3. cette présente entente est valide jusqu'à la fin de l'état d'urgence déclaré par le gouvernement.

5.5 Adoption du Règlement d'emprunt numéro 20-1062 décrétant des dépenses en immobilisations

20-0414-134 Proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le *Règlement d'emprunt numéro 20-1062 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 800 000 \$* soit et est adopté comme déposé.



5.6 Avis de motion pour un projet de règlement d'emprunt pour acquisition d'un camion 6 roues

Avis de motion est donné par Stéphanie Dionne à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal un règlement d'emprunt pour l'acquisition d'un camion 6 roues avec accessoires pour un montant de 314 500 \$ réparti sur une période de 10 ans sera présenté.

5.7 Adoption du projet de règlement d'emprunt 20-1063 pour acquisition d'un camion 6 roues

20-0414-135 Proposé par Stéphanie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de *Règlement d'emprunt numéro 20-1063 pour l'acquisition d'un camion 6 roues avec accessoires pour un montant de 314 500 \$ réparti sur une période de 10 ans* soit et est adopté comme déposé.



5.8 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 19-1051 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité visant à tarifier le lavage des embarcations au poste de lavage municipal

Avis de motion est donné par Marie-Josée Dupuis à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, règlement modifiant le Règlement 19-1051 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité visant à tarifier le lavage des embarcations au poste de lavage municipal sera présenté.

5.9 Adoption du projet de Règlement numéro 20-1064 modifiant le Règlement 19-1051 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité visant à tarifier le lavage des embarcations au poste de lavage municipal

20-0414-136 Proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de *Règlement numéro 20-1064 modifiant le Règlement 19-1051 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité visant à tarifier le lavage des embarcations au poste de lavage municipal* soit et est adopté comme déposé.



5.10 Report du paiement des comptes de taxes municipaux

20-0414-137 Attendu que le Règlement 19-1054 prévoit que les taux d'intérêt sont fixés à 14 %,

Attendu que conformément à l'article 981 du Code municipal du Québec, le taux d'intérêt est de 5 % par an;

Attendu que l'article 981 du Code municipal du Québec permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

Attendu les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la municipalité désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

- que le taux d'intérêt sur le versement de taxes exigibles pour le 18 mars 2020 soit de 0 % par an;
- que les frais relatifs aux chèques sans provision soient de 0 \$;
- que ces taux soient maintenus jusqu'au 20 mai 2020.

6. Urbanisme et Environnement

6.1 Tenue d'une consultation écrite relatives aux dérogations mineures

20-0414-138 Attendu qu'en vertu de l'arrêté 2020-008 du 22 mars 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel de la Municipalité doit être suspendue ou remplacée;

Attendu que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit « que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil » lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure ou d'usage conditionnel;

Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation permet toutefois de tenir une consultation écrite pour les projets jugés prioritaires par le conseil municipal;

Attendu la recommandation du directeur général adjoint – Développement durable en date du 28 mars 2020;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers de permettre la tenue d'une consultation écrite pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis, remplaçant ainsi le processus décisionnel relatif aux dérogations mineures suivantes, jugés prioritaires par le Conseil :

- Demande de dérogations mineures pour le lot 5 625 069, chemin du Détour (pente de l'allée véhiculaire supérieure à la norme)
- Demande de dérogations mineures pour le 49, chemin de la Pente-Douce (nombre de remises et coefficient d'emprise au sol (C.E.S.) supérieurs à la norme)
- Demande de dérogation mineure pour le 2, chemin de l'Épervier (empiétement en marge avant)
- Demande de dérogation mineure pour le 47, chemin Charbonneau (coefficient d'emprise au sol (C.E.S.) supérieur à la norme)
- Demande de dérogation mineure pour le 261, rue Principale (équipement accessoire en cour avant)



- Demande de dérogation mineure pour le lot 6 284 317, chemin du Domaine-Ayotte (pente de l'allée d'accès supérieure à la norme)

6.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 85, chemin Vaillancourt (reconstruction du bâtiment principal)

20-0414-139 Attendu la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-0020, présentée par Suzanne Chaussé et Paul Tiernan pour leur propriété située au 85, chemin Vaillancourt, étant constituée du lot 5 810 234, du cadastre du Québec, et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4418-86-4181, et visant la reconstruction d'un bâtiment principal ;

Attendu que cet immeuble, situé dans la zone VR-11, est assujéti à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour secteur en pente et montagneux en vertu du *Règlement numéro 15-928* ;

Attendu que, plus précisément, il s'agit de permettre la construction d'une habitation unifamiliale ;

Matériaux :

- Frise, soffite, fenêtres et portes :
 - Matériau : aluminium
 - Couleur : Noir
- Revêtement de toiture :
 - Cie : BP Mystic
 - Type : Bardeau d'asphalte
 - Couleur : Noir
- Revêtement extérieur :
 - Matériau : Bois
 - Cie : Maxi Forêt
 - Modèle : Profil contemporain
 - Couleur et fini : fini brut, 2 tons, 3 couches, gris DT-1750
- Poteaux et structures :
 - Matériaux : bois
 - Couleur : Brun DT-1500
- Terrasse, balcon et marches :
 - Matériaux : Béton
 - Couleur : Gris
- Éclairage :
 - Type : Luminaires muraux extérieurs
 - Cie : Artika
 - Couleur : Noir

Attendu les différents documents déposés dans le cadre de la demande au Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

Attendu le dépôt des plans de construction, préparés par Isabelle Garceau, designer et technologue en architecture, en date du 25 février 2020 et portant le numéro 19-52 de ses dossiers ;

Attendu le dépôt du plan projet d'implantation préparé par Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 26 février 2020, et portant le numéro 4127 de ses minutes ;

Attendu la résolution numéro 19-0909-432 du conseil municipal, par laquelle a été accordée une demande de PIIA pour la reconstruction d'une habitation unifamiliale pour cette même propriété, mais que les propriétaires ont dû par la suite changer leur modèle de maison, pour lequel la présente demande de PIIA a été déposée ;

Attendu que les caractéristiques du projet respectent les objectifs du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928* ;

Attendu la réception par le conseil municipal de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 12 mars 2020 par la résolution numéro 20-03-030 ;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que décrite au préambule de la présente résolution.

6.3 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 344, rue Principale (nouvelle enseigne)

20-0414-140

Attendu la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-0128, présentée par Alexandre St-Amour pour sa propriété située au 344, rue Principale, étant constituée du lot 5 623 303 et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4831-94-3369, visant une nouvelle enseigne ;

Attendu que cet immeuble, situé dans la zone UR-C1, est assujetti à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur villageois central en vertu du *Règlement numéro 15-928* ;

Attendu que l'enseigne projetée est située dans le noyau villageois et est assujettie à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale lorsqu'une nouvelle enseigne est projetée ;

Plus précisément, il s'agit d'une nouvelle enseigne concernant un commerce de services personnels, plus particulièrement un salon de coiffure :

Enseigne

- Matériaux :
 - Planches de cèdre teint couleur charcoal, largeur 32"
 - Cerceau métallique de couleur noir entourant l'enseigne
- Message :
 - Lettrage « Avenue Principale » en alupanel de couleur blanc et jaune, hauteur de 2 1/8", largeur des lettres 1 3/4", relief de 1/4",
 - Logo en PVC 9 1/2" x 9 1/2", relief 1/2"
- Structure :
 - Poteau 6"x 6"x12" en bois traité de couleur gris
 - Sonotube de 10" x 5 pieds
 - 2 sangles métalliques de couleur noir
 - Équerre artisanale de couleur noir
- Éclairage : Aucun éclairage prévu

Attendu les différents documents déposés dans le cadre de la demande au Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

Attendu que les caractéristiques du projet respectent les objectifs du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928* ;

Attendu la réception par le conseil municipal de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 12 mars 2020 par la résolution numéro 20-03-031 ;



À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que décrite au préambule de la présente résolution.

6.4 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 356, rue Principale (déplacement d'une enseigne)

20-0414-141 Attendu la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-0019, présentée par Hélène Lafleur, représentante de Michel Goulet pour sa propriété située au 356, rue Principale, étant constituée du lot 5 623 305 et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4831-94-5646, visant une enseigne existante ;

Attendu que cet immeuble, situé dans la zone UR-C1, est assujéti à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur villageois central en vertu du *Règlement numéro 15-928* ;

Attendu les différents documents déposés dans le cadre de la demande au Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

Attendu que l'enseigne à déplacer est située dans le noyau villageois et est assujéti à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale lorsqu'une enseigne permanente est déplacée ;

Plus précisément, il s'agit d'une enseigne détachée concernant un commerce de vente de meubles et de décoration, dont les activités se tenaient au 557, rue Principal, puis ont été relocalisées au 356, rue Principale ;

Attendu la résolution numéro 19-0610-272 du conseil municipal accordant un PIIA pour l'enseigne du commerce, alors localisé au 557, rue Principale ;

Attendu que l'enseigne, son panneau de bois et son luminaire seront déplacés sur le terrain du nouvel emplacement et installés à une structure existante à cet endroit ;

Attendu les différents documents déposés dans le cadre de la demande au Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

Attendu que les caractéristiques du projet respectent les objectifs du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928* ;

Attendu la réception par le conseil municipal de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 12 mars 2020 par la résolution numéro 20-03-032 ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que décrite au préambule de la présente résolution.

6.5 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 6 284 317, chemin du Domaine-Ayotte (construction d'un nouveau bâtiment principal)

20-0414-142 Attendu la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-0017, présentée par Christine Paradis et Roger Pinault pour leur propriété sise au chemin du Domaine-Ayotte, étant constituée du lot 6 284 317, et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4735-97-2126, et visant la construction d'un nouveau bâtiment principal ;

Attendu que cet immeuble, situé dans la zone VPA-5, est assujéti à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour secteur en pente et montagneux en vertu du *Règlement numéro 15-928* ;

Attendu que, plus précisément, il s'agit de permettre la construction d'une habitation unifamiliale ;

Matériaux :

- Revêtements muraux :
 - Fibre de bois pressé :
 - Cie : Canoxel
 - Modèle : Ridgewood D-5
 - Couleur : Barista:
 - Petit muret de brique de couleur grise dans le bas pour finition en façade
- Revêtement de toiture :
 - Cie : BP
 - Type : Bardeau d'asphalte
 - Couleur : Noir 2 tons
- Portes et fenêtres
 - Couleur : Noir
- Fascias et soffites :
 - Couleur : Noir
- Rampe de balcon, escalier et colonnes :
 - Matériau : Aluminium
 - Couleur : Noir
- Ornement de pignon recouvert d'aluminium
 - Cie : Gentek
 - Couleur : Barista XL 597
- Éclairage
 - Éclairage encastré de couleur noir dans les corniches et le soffite ;
 - 2 luminaires de style lanterne noir en façade.

Attendu les différents documents déposés dans le cadre de la demande au Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

Attendu le dépôt des plans de construction, préparés par Marc Ratté, technologue, en date du 13 novembre 2019, et portant le numéro S-30-29/119-134 de ses dossiers ;

Attendu le dépôt du plan projet d'implantation, préparé par Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 19 décembre 2019 et portant le numéro 4070 de ses minutes ;

Attendu que les caractéristiques du projet respectent les objectifs du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928*;

Attendu la réception par le conseil municipal de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 12 mars 2020 par la résolution numéro 20-03-029;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que décrite au préambule de la présente résolution conditionnellement au changement des luminaires de style lanterne en façade du bâtiment.



6.6 Demande de projet intégré d'habitation lot 6 358 365, chemin Au-Cap-Blomidon (modification du plan d'aménagement phases 2 et 3 – Projet Cité Nature)

20-0414-143 Attendu la demande pour un projet intégré d'habitation numéro 2020-0027, présentée par Cité Nature Saint-Donat inc., pour sa propriété sise au chemin Au-Cap-Blomidon, étant constituée du lot 6 358 365, et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4829-48-1667, zone RT-20 ;

Attendu que l'étude d'un projet intégré, en plus d'être conforme aux normes des règlements de zonage et de lotissement, doit être soumise au comité consultatif d'urbanisme pour recommandation et au conseil municipal pour approbation, conformément à l'article 4.10.1 du *Règlement sur les permis et certificats numéro 15-925* ;

Attendu la résolution numéro 17-07-289 du conseil municipal à l'effet d'autoriser, avec conditions, ce projet intégré, dont le nom de projet Espace 229 a été modifié pour Cité Nature ;

Attendu le dépôt du plan d'aménagement phases 2 et 3, version 43, préparée par Groupe Evex et datée du 6 mars 2020 ;

Attendu qu'afin de permettre l'implantation des installations sanitaires, les phases 2 et 3 comporteront respectivement la création de 35 et 22 lots au lieu des 41 et 22 lots au projet initial autorisé par le conseil municipal ;

Attendu la demande de PIIA pour projet intégré numéro 2020-0026 déposée dans le cadre de ce projet modifié ;

Attendu la réception par le conseil municipal de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 2 avril 2020 par sa résolution numéro 20-04-036 ;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à la majorité des conseillers d'accepter les modifications au plan d'aménagement du projet intégré d'habitation du projet Cité Nature pour les phases 2 et 3, tel que décrit au préambule de la présente résolution.

S'est abstenue de voter : Stéphanie Dionne puisqu'elle possède des intérêts pécuniaires dans ce projet.

6.7 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 6 358 365, chemin Au-Cap-Blomidon (modification de 3 modèles de minimaison – Projet Cité Nature)

20-0414-144 Attendu la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-0026, présentée par Cité Nature Saint-Donat inc., pour l'immeuble situé sur le chemin Au-Cap-Blomidon, étant constitué du lot 6 358 365, identifié au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4829-48-1667, zone RT-20, et visant la modification de trois modèles de minimaison à un projet intégré de minimaisons ;

Attendu que ce projet est assujéti à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour projets intégrés à caractère résidentiel et récréotouristique en vertu du *Règlement numéro 15-928* ;

Attendu les résolutions du conseil municipal, portant les numéros 17-07-287, 17-07-289, 18-06-241, 18-09-367, 19-0429-086, 19-0909-439, 19-1209-591 et 20-0121-021 autorisant le projet intégré du requérant, pour 92 minimaisons et approuvant le projet pour 8 modèles de minimaisons ;

Attendu que le requérant souhaite apporter les modifications au septième modèle de minimaison « Brise estivale », déjà approuvé par le conseil municipal par sa résolution numéro 19-0429-186, afin d'y permettre 3 dérivés, soient :

- a) l'ajout d'un sous-sol ;
- b) l'ajout d'un garage attaché et d'une entrée couverte et modifications de porte et des fenêtres ;
- c) la modification de la véranda pour un balcon non couvert ;

Attendu que le requérant souhaite apporter des modifications au huitième modèle de minimaison « Chic évasion », déjà approuvé par le conseil municipal par sa résolution numéro 19-0429-186, afin d'y permettre :

- a) l'ajout d'un sous-sol ;

Attendu que le requérant souhaite apporter des modifications au troisième modèle de minimaison « Chaleur urbaine », déjà approuvé par le conseil municipal par sa résolution numéro 18-06-241, afin d'y permettre 2 dérivés, soient :

- a) l'ajout d'un sous-sol et d'un abri d'auto attaché ;
- b) l'ajout d'un sous-sol, d'un balcon couvert et une modification de fenêtres ;

Attendu les différents documents déposés dans le cadre de la demande au Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

Attendu le dépôt des plans préliminaires de construction, préparés par Groupe Evex, datés du 27 novembre 2019, du 23 janvier 2020 et du 11 mars 2020 pour les modifications a), b) et c) apportées au modèle « Brise estivale », des plans du 24 février 2020 pour le modèle « Chic évasion », et des plans reçus au Service d'urbanisme le 6 mars 2020 pour les modifications a) et b) du modèle « Chaleur urbaine » ;

Attendu que les caractéristiques du projet respectent les objectifs du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 15-928 ;

Attendu la réception par le conseil municipal de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 2 avril 2020 par la résolution numéro 20-04-038 ;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à la majorité des conseillers d'accorder cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que décrite au préambule de la présente résolution.

S'est abstenue de voter : Stéphanie Dionne puisqu'elle possède des intérêts pécuniaires dans ce projet.

6.8 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 5 623 138, rue Pelletier (Projet L'Oasis du lac Archambault)

20-0414-145 Attendu la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-0028, présentée par Donagest 2 inc. pour sa propriété située sur la rue Pelletier, étant constituée du lot 5 623 138, et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4930-09-3145, visant un nouveau bâtiment ;

Attendu que la demande concerne également les lots 5 623 531, 5 623 532 et 5 625 982, devant faire l'objet d'une acquisition par Donagest 2 inc. ;

Attendu que ces immeubles, situés dans la zone UR-H31, sont assujettis à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur villageois central en vertu du *Règlement* numéro 15-928 ;



Attendu que le bâtiment projeté est situé dans le noyau villageois et est assujéti à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une nouvelle construction ;

Plus précisément, il s'agit d'une résidence évolutive pour aînés :

Matériaux :

- Revêtement d'aluminium :
 - Cie : Longboard
 - Couleur : - Light cherry
 - Dart National walnut
 - Fini crème ral 9001
 - Fini gris anthracite ral 7021
- Revêtement brique :
 - Cie : Palmetto Brick
 - Couleur : Grise chaude
- Portes et fenêtres :
 - Cie : Gentek
 - Couleur : Noir 5 P6

Attendu les différents documents déposés dans le cadre de la demande au Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

Attendu le dépôt du plan d'implantation, préparé par Dominique Fecteau, arpenteur-géomètre, daté du 20 mars 2020, et portant le numéro 6743 de ses minutes ;

Attendu le dépôt du document de présentation du projet à la Municipalité, préparé par GR7 architecture et daté du 20 mars 2020 ;

Attendu que les caractéristiques du projet respectent les objectifs du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928*;

Attendu la réception par le conseil municipal de l'avis défavorable du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 2 avril 2020 par la résolution numéro 20-04-037 ;

Attendu les modifications de la finition extérieure du bâtiment après la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 2 avril par les promoteurs afin de tenir compte des éléments défavorables soulevé par le comité;

Attendu que les modifications proposées corrigent en grande partie les lacunes du projet soulevées par le comité consultatif d'urbanisme;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que décrite au préambule de la présente résolution.

6.9 Achats de bacs de matières résiduelles

20-0414-146 Attendu que la Municipalité doit se procurer des bacs pour le service de livraison et remplacement de bacs pour les matières résiduelles;

Attendu que USD Global est le distributeur officiel des bacs de marque IPL au Québec;

Attendu qu'une demande de prix a été envoyée à trois fournisseurs et que seul USD Global a envoyé une soumission ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'achat et la livraison de bacs roulants à l'entreprise USD Global pour un montant maximal de 23 677,85 \$ plus les taxes applicables, laquelle constitue la plus basse soumission reçue dans le cadre de cette demande de prix;

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-451-10-446.

7. Loisirs, Vie communautaire et Communications

7.1 Demande d'aide financière des Filles d'Isabelle

20-0414-147 Attendu que l'organisme les *Filles d'Isabelle* de Saint-Donat fêtera leur 45^e anniversaire cette année;

Attendu que pour l'occasion, un événement sera organisé en juin 2020 à l'Étoile du Nord;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications à cet effet, en date du 4 mars 2020;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer une aide financière de 1000 \$ à l'organisme les *Filles d'Isabelle*.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-690-00-970.

7.2 Demande d'entrave à la circulation d'une partie du chemin Le Nordet pour L'Ascension du Col du Nordet Hillclimb – le 27 septembre 2020

20-0414-148 Attendu que *L'Ascension du Col du Nordet Hillclimb* en sera à sa deuxième édition en 2020;

Attendu que, pour ce faire, les organisateurs ont besoin de l'appui de la Municipalité pour la fermeture d'une partie du chemin Le Nordet;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications à cet effet, en date du 4 mars 2020;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de fermeture de rue partielle proposée par les organisateurs de *L'Ascension du Col du Nordet Hillclimb*, sur une partie du chemin Le Nordet, de 7 h 30 à 16 h, le 27 septembre 2020, conditionnellement à ce que l'organisme obtienne les autorisations requises à cette fin du ministère des Transports et que les intervenants d'urgence, notamment la Sûreté du Québec, soient dûment avisés.

7.3 Adoption du plan d'action de la politique familiale municipale

20-0414-149 Attendu la mise à jour du plan d'action de la politique familiale municipale;

Attendu que ce plan, d'une durée de trois ans, pourvoit la rétention et l'accueil des jeunes familles ainsi que la connaissance et le suivi des données relatives aux enjeux des jeunes familles et à l'évolution de la population de Saint-Donat;

Attendu que le plan d'action se veut un levier afin que la municipalité de Saint-Donat soit un milieu de vie exceptionnel pour les familles;



Attendu la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications à cet effet, en date du 24 mars 2020;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la mise à jour du plan d'action de la politique familiale municipale.

7.4 Embauche d'étudiants pour l'été 2020

20-0414-150 Attendu que la Municipalité souhaite embaucher des étudiants à l'été 2020;

Attendu les candidatures reçues et les entrevues effectuées;

Attendu la recommandation de la chargée de projet du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications à cet effet, en date du 18 mars 2020;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à la majorité des conseillers d'embaucher les étudiants mentionnés ci-dessous pour l'été 2020 aux conditions prévues à la convention collective de travail présentement en vigueur, conditionnellement à la tenue du camp de jour:

S'est abstenu de voter : Luc Drapeau puisqu'il a est en conflit d'intérêts.

<u>Moniteurs</u>	<u>Expérience</u>	<u>Salaire horaire</u>
1. Laurence Delisle	1 ^{er} été	13,95 \$
2. Jérémy Lecompte	1 ^{er} été	13,95 \$
3. Anaïs Drapeau Letort	1 ^{er} été	13,95 \$
4. Alexandra Martel	1 ^{er} été	13,95 \$

<u>Sauveteurs</u>	<u>Expérience</u>	<u>Salaire horaire</u>
1. Tommy Justin Whitford	1 ^{er} été	16,00 \$

7.5 Demande d'aide financière pour l'événement la VandFund'Eau

20-0414-151 Attendu que l'événement Vadfund'eau est une collecte de fonds, laquelle en est à sa 6^e édition et consiste à nouveau en une randonnée de vélo, offrant plusieurs choix de circuits autour des lacs du territoire;

Attendu que les fonds amassés sont remis à la communauté Donatienne;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications à cet effet, en date du 26 mars 2020;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer l'aide financière additionnelle à l'événement Vadfund'eau, au montant de 4 000 \$.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-690-00-970.

7.6 Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau 2020-2021

20-0414-152 Attendu que le Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau permet de soutenir les projets d'ensemencement de plans d'eau;

Attendu que suite à la Fête de la pêche, les poissons non-pêchés sont relâchés dans le lac Archambault;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications à cet effet, en date du 24 mars 2020;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la chargée de projet du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications (division loisirs, culture et communications) à signer, pour et au nom de la Municipalité, le formulaire de demande du Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau 2020-2021.

7.7 Demande pour devenir membre de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière

20-0414-153 Attendu que l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière est une figure clé du loisir depuis maintenant plus de 35 ans;

Attendu qu'adhérer à l'ARLPHL, c'est participer au développement et contribuer à l'avancement du loisir pour les personnes handicapées de la région sous toutes ses facettes;

Attendu que l'ARLPHL possède un réseau de plusieurs dizaines d'organismes de la région;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications à cet effet, en date du 26 mars 2020;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers de permettre l'adhésion de la Municipalité à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-702-90-494.

7.8 Concours de photos hiver 2020

20-0414-154 Attendu le concours de photos hivernales 2020 lancé par le Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications;

Attendu que 114 photos ont été reçues et analysées par un jury formé de 4 personnes;

Attendu le rapport de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications en date du 1^{er} avril 2020 ;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement des prix aux 3 gagnants suivants et de mandater la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications à leur remettre et à leur faire signer une autorisation pour reproduire les photos :

Premier prix 100 \$: Julie Meert (Voile de neige ensoleillé
Ski la Réserve)

Deuxième prix 75 \$: Gabriel Malcom (Montagne noire)

Troisième prix 50 \$: Étienne Bossé (Geler le temps gelé)

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-702-90-699.



7.9 Demande d'aide financière révisée pour la Cyclo San Donato

20-0414-155 Attendu que l'événement cycliste Cyclo San Donato n'aura pas lieu en 2020;

Attendu que la Cyclo San Donato recevait une aide financière de la part de la Municipalité au montant de 10 000 \$ annuellement;

Attendu que les organisateurs souhaiteraient tout de même recevoir une aide financière réduite au montant de 3500 \$ pour l'année 2020;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications à cet effet, en date du 3 avril 2020;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer une aide financière de 3 500 \$ à la Cyclo San Donato pour l'année 2020.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-690-00-970.

8. Travaux publics et Parcs

8.1 Octroi de contrat pour des travaux de pavage, d'élargissement et de réfection de fondation, de pulvérisation, de drainage et de rechargement de chemins

20-0414-156 Attendu l'appel d'offres public 2020-AOP-TPP-07 REV publié le 13 mars 2020 pour des travaux de pavage, d'élargissement et de réfection de fondation, de pulvérisation, de drainage et de rechargement de chemins;

Attendu l'ouverture et l'analyse des 4 soumissions reçues à la suite de cet appel d'offres public;

Attendu la présence d'une irrégularité majeure dans la soumission du plus bas soumissionnaire entraînant ainsi le rejet de sa soumission;

Attendu l'analyse des soumissions et la recommandation d'adjudication de Nicholas Bebnowski-Roy, ing., en date du 14 avril 2020, pour octroyer le contrat pour la réalisation des travaux au plus bas soumissionnaire conforme, SINTRA Inc., pour 6 490 243,10 \$ excluant les taxes;

Attendu que ce conseil municipal a démarré un processus pour l'adoption du *Règlement d'emprunt numéro 20-1057* pour effectuer des dépenses en immobilisations pour des travaux de pavage de chemins municipaux;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'octroyer le contrat pour travaux de pulvérisation, de drainage, de réfection de fondation, de rechargement et de pavage de chemins et rues, ci-après listés, suivant les documents de l'appel d'offres public 2020-AOP-TPP-07-REV, à l'entreprise SINTRA Inc., conformément au montant de sa soumission, pour une somme maximale de 6 490 243,10 \$ plus les taxes applicables, laquelle constitue la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cet appel d'offres public,
2. que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées à même le *Règlement d'emprunt 20-1057* lorsqu'il sera approuvé;

3. le tout conditionnellement à l'approbation du *Règlement d'emprunt 20-1057* pourvoyant aux travaux de pavage, d'élargissement et de réfection de fondation, de pulvérisation, de drainage et de rechargement de chemins.

8.2 Achat d'une camionnette

20-0414-157 Nous avons effectué une demande de prix auprès de 4 concessionnaires de la région afin d'obtenir le meilleur prix pour une camionnette F150 et puisque le fabricant offre un rabais substantiel pour certains modèles plus équipés, il est moins dispendieux d'acheter le véhicule offert par le concessionnaire qu'un véhicule plus de base.

Attendu la nécessité de remplacer le véhicule de garde du Service des travaux publics et des parcs afin d'en limiter le kilométrage;

Attendu que la Municipalité a procédé à une demande de prix auprès de 4 concessionnaires pour la fourniture d'une camionnette répondant à ses besoins;

Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des parcs en date du 20 mars 2020;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat d'approvisionnement pour l'acquisition d'une camionnette Ford F-150 XLT 2020 4RM à l'entreprise Élite Ford au montant total de 40 880 \$ avant toutes taxes.

Que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées à même le fonds de roulement sur une période de trois ans.

8.3 Amendement à la résolution 20-0121-032 - Acquisition d'une niveleuse

20-0414-158 Attendu la résolution 20-0121-032 relativement à l'acquisition d'une niveleuse;

Attendu la nécessité de modifier ladite résolution pour y ajouter des informations pertinentes quant au crédit-bail et aux signataires autorisés;

Attendu le rapport du directeur du Service des travaux publics et des parcs;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que la résolution 20-0121-032 soit modifiée pour que les 3 derniers paragraphes se lisent dorénavant comme suit :

1. d'octroyer le contrat d'approvisionnement pour l'acquisition d'une niveleuse neuve au seul soumissionnaire conforme soit l'entreprise Toromont-Cat et d'affecter au paiement du crédit-bail les 85 000\$ du produit de la vente de l'équipement de 2012 pour un montant total de 401 067,30 \$, selon un taux de 4.25% plus 525\$ de frais de gestion plus les taxes applicables;
2. que le maire Joé Deslauriers et la directrice générale adjointe – Greffe et Ressources humaines Stéphanie Russell soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à la présente;
3. que les sommes nécessaires pour régler le financement par crédit-bail soient prélevées au poste comptable 02-922-98-870 pour les intérêts et au poste comptable 03-310-00-870 pour le capital sur une période de 5 ans.



8.4 Octroi de services professionnels - Étude avant-projet pour la réfection de la rue Principale / route 125 sur 3,4 km

20-0414-159 Attendu que la surface de roulement de la rue Principale est dans un état de détérioration avancé sur une distance d'environ 3,4 km et que la Municipalité doit préalablement mettre aux normes ses infrastructures;

Attendu que l'étude d'avant-projet permettra d'évaluer et de définir la nature des travaux à réaliser;

Attendu qu'il sera néanmoins nécessaire de procéder au pavage d'une partie de la rue Principale;

Attendu que la Municipalité doit fournir au ministère des Transports une évaluation des coûts dans le cadre de l'établissement d'un protocole d'entente;

Attendu que la Municipalité a effectué une demande de prix auprès de deux soumissionnaires;

Attendu leur analyse et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 8 avril 2019;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat d'*Étude avant-projet pour la réfection de la rue Principale / route 125 sur 3,4 km* à FNX-Innov inc pour un montant maximal de 16 500 \$ plus les taxes applicables, laquelle constitue la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cet appel d'offres.

Que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 22-300-01-056.

9. Sécurité incendie et sécurité civile

9.1 Achat d'un véhicule

20-0414-160 Attendu que le véhicule de garde du Service de sécurité incendie et sécurité civile actuel doit être remplacé en raison de son nombre d'années et des réparations coûteuses prévues pour le maintenir en état de fonctionnement sécuritaire;

Attendu que la Municipalité a fait le choix de s'équiper d'un véhicule hybride après avoir évalué toutes les possibilités;

Attendu la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et sécurité civile à cet effet, en date du 24 mars 2020;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'un véhicule hybride Mitsubishi SEL 2020 incluant les pneus et l'attelage de remorque au concessionnaire Giroux Mitsubishi pour un montant total de 43 921,21 \$ avant taxes et subventions gouvernementales.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées à même le fonds de roulement sur une période de cinq ans.

10. Divers

10.1 Tournoi de golf Lauda-Garceau le 5 juin 2020

20-0414-161 Attendu que la Municipalité participe depuis plusieurs années au tournoi de golf Lauda-Garceau et que tous les profits générés par celui-ci seront remis à la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'En-Haut;

Attendu l'annulation de l'événement, à la suite des circonstances exceptionnelles liées au COVID-19;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité d'octroyer une aide financière ponctuelle à la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'En-Haut, au montant de 1 000 \$.

Que les sommes utilisées pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-690-00-970.

11. Période d'information

12. Période de questions

Aucune question n'est posée.

13. Fermeture de la séance

20-0414-162 Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 17 h 20.

Joé Deslauriers
Maire

Stéphanie Russell
Greffière adjointe